

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux : Marie Galipeau, Kevin Lukassen, Alyssa Leblanc, Jacklyn Lamb et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Judith Fouquet, mairesse.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) : Jean-Maurice Daoust

Était également présente la Directrice générale adjointe, Jacinthe Murphy, qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Tous formant quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. ORDRE DU JOUR

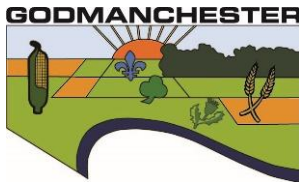
2026-01-12-003

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **Proposé** par la conseillère Jacklyn Lamb, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025
4. **Administration**
 - 4.1 Diffusion d'un sondage sur la participation au camp de jour
 - 4.2 Participation à la formation des élus donner à la Municipalité de Saint-Anicet
 - 4.3 Refonte du site web
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Préparation d'un plan de contingence relatif à la direction générale par intérim
 - 5.2 Embauche d'un employé à l'entretien ménager **Reporté**
 - 5.3 Formation d'un comité de ressources humaines
6. **Greffe**
 - 6.1 Demande d'aide financière pour le mois de janvier 2026
 - 6.2 Appui à la journée de la persévérance scolaire
 - 6.3 Révision du prix pour la borne de recharge électrique
7. **Trésorerie**
 - 7.1 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements
 - 7.2 Approbation des opérations financières de décembre 2025



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier 2026

7.3 Contribution de la Municipalité au financement de la Petite Bibliothèque Verte pour l'année 2026

7.4 Autorisation de transfert des sommes pour le testeur à boyaux

8. Urbanisme et environnement

8.1 Adhésion à l'Écocentre de la municipalité de Sainte-Barbe pour l'année 2026

8.2 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour le lot 3 228 578

8.3 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour les lots 3 447 129 et 3 447 128

9. Loisir, culture et parcs

10. Travaux publics

11. Sécurité publique et protection incendie

11.1 Adoption du programme de planification des activités de sensibilisation du public

12. Affaire MRC Haut-Saint-Laurent

12.1 Nomination d'un maire remplaçant pour les séances de la MRC du Haut-Saint-Laurent

13. Avis de Motion

14. Adoption des règlements

15. Périodes de questions

16. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-01-12-004 3.1 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par le conseiller Kevin Lukassen et **RÉSOLU** :

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, fut remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. La directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture et les procès-verbaux des séances sont adoptés tel que déposés.

QUE les procès-verbaux soient adoptés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ADMINISTRATION

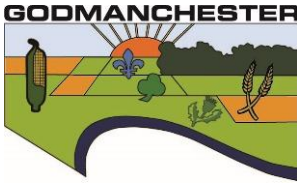
2026-01-12-005 4.1 DIFFUSION D'UN SONDAGE SUR LA PARTICIPATION AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite évaluer l'intérêt des citoyens pour l'inscription de leurs enfants au camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire obtenir les noms, adresses courriel et numéros de téléphone des parents ou tuteurs intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE ces informations sont nécessaires afin de planifier adéquatement les ressources qui seront nécessaires;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier
2026

QUE le conseil municipal mandate l'administration municipale afin de préparer et de diffuser un sondage auprès des citoyens visant à recueillir les noms, adresses courriel et numéros de téléphone des personnes intéressées à inscrire leur(s) enfant(s) au camps de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-12-006

4.2 PARTICIPATION À LA FORMATION DES ÉLUS DONNER PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec exige que les élus municipaux suivent des formations obligatoires dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE ces formations visent à assurer une saine gouvernance, une gestion municipale conforme aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'une meilleure compréhension des responsabilités des élus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Anicet offre ces formations obligatoires aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces formations se tiendront sur deux (2) journées, soit les 7 et 14 février 2026, à la Municipalité de Saint-Anicet;

CONSIDÉRANT QUE les élus suivants souhaitent participer à ces formations obligatoires:

- Madame Alyssa Leblanc
- Monsieur Jean-Maurice Daoust
- Madame Judith Fouquet

Il est **Proposé** par la conseillère Jacklyn Lamb, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QUE Madame Alyssa Leblanc, Monsieur Jean-Maurice Daoust et Madame Judith Fouquet participeront aux formations obligatoires données par la Municipalité de Saint-Anicet, lesquelles se tiendront les 7 et 14 février 2026, à la Municipalité de Saint-Anicet.

QUE les frais reliés à cette formation soient assumés par la municipalité, conformément aux dispositions budgétaires et aux politiques en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-12-007

4.3 REFONTE DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le site web actuel de la Municipalité est devenu désuet tant sur le plan visuel que fonctionnel;

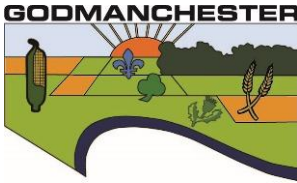
CONSIDÉRANT QUE le site web constitue un outil essentiel de communication et d'information pour les citoyens, les partenaires et les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite moderniser le site web afin d'en améliorer l'accessibilité, la convivialité et la mise à jour des contenus;

CONSIDÉRANT QUE la refonte du site web permettrait d'assurer une meilleure diffusion de l'information municipale et de répondre aux normes actuelles en matière de technologies et de communications numériques;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par le conseiller Kevin Lukassen et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal demande à l'administration d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir des soumissions pour la refonte et la modernisation du site web de la Municipalité.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier
2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. RESSOURCE HUMAINES

2026-01-12-008

5.1 PRÉPARATION D'UN PLAN DE CONTINGENCE RELATIF À LA DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Monsieur Mario Miller, est actuellement absent;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude demeure quant à la date de retour en fonction du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe assume présentement des responsabilités intérimaires additionnelles à ses fonctions régulières;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'assurer la continuité administrative, la saine gestion des dossiers municipaux ainsi qu'un climat de travail stable pour l'ensemble du personnel;

CONSIDÉRANT QU'advenant une absence prolongée du directeur général au-delà du 17 janvier 2026, le conseil municipal pourrait bénéficier de l'embauche d'un directeur général par intérim afin de soutenir l'organisation municipale et de libérer la directrice générale adjointe des responsabilités intérimaires;

Il est **Proposé** par le conseiller Kevin Lukassen, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal demande à l'administration de préparer, à titre préventif, un plan d'embauche pour un directeur général par intérim, advenant la confirmation que le directeur général ne sera pas en mesure de reprendre ses fonctions le 17 janvier 2026 ou dans un délai raisonnable, et ce selon les modalités et conditions qui seront déterminées par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

Reporté

2026-01-12-009

5.3 FORMATION D'UN COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite structurer certaines pratiques internes à des fins de cohérence et de soutien, en complémentarité avec le rôle de la direction générale;

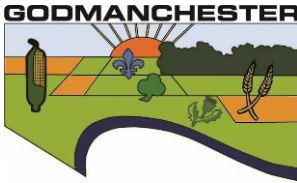
CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité des ressources humaines vise à soutenir les processus administratifs, dans le respect des rôles et responsabilités prévus par la Loi, les règlements municipaux et les principes de saine gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demeure responsable des décisions finales en matière d'embauche, tout en s'appuyant sur l'expertise, l'analyse et les recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer des processus d'embauche structurés, transparents et équitables, favorisant la stabilité organisationnelle et un climat de travail sain pour l'ensemble du personnel municipal;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par la conseillère Jacklyn Lamb et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal constitue un comité des ressources humaines composé des personnes suivantes :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier 2026

- Madame Judith Fouquet, mairesse, ou le maire par intérim le cas échéant;
- Madame Marie Galipeau, conseillère municipale;
- Madame Alyssa Leblanc, conseillère municipale;

QUE ce comité soit mandaté pour agir à titre consultatif, en collaboration avec le ou la directeur(trice) général(e), notamment dans le cadre des processus d'embauche du personnel municipal, incluant les responsabilités suivantes :

- Procéder à la révision des curriculums vitae reçus et déterminer, conjointement avec le ou la directeur(trice) général(e), les candidatures retenues pour la suite du processus;
- Effectuer une validation au préalable des affichages de postes avant leur publication;
- Participer aux entrevues de sélection avec le ou la directeur(trice) général(e);
- Présenter un compte rendu et des recommandations au conseil municipal afin de lui permettre de prendre une décision éclairée.

QUE le comité des ressources humaines n'exerce aucun pouvoir décisionnel en matière de gestion du personnel et que toute décision finale d'embauche demeure de la compétence exclusive du conseil municipal, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. GREFFE

2026-01-12-010

6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

Nom de l'organisme	Sujet	Montant
La Fondation Arhtur-Pigeon	Divers projets ou bourses	150\$
La Fondation Éducative du CVR	Divers projets ou bourses	150\$
La Bouffe Additionnelle	Aide financière	500\$

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE l'aide financière soit versée aux organismes ci-haut mentionnés;

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et financée à même le budget d'opération;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

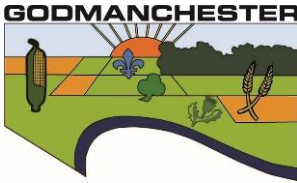
2026-01-12-011

6.2 APPUI À LA JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de la Montérégie ont placé la lutte contre le décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, reconnaissant son impact sur l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire entraîne des répercussions économiques significatives, évaluées à 1,9 milliard de dollars à l'échelle du Québec (ISQ-2025);

CONSIDÉRANT QUE malgré les progrès, selon les dernières données du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), 16,31 % des jeunes de la Montérégie quittent le système scolaire sans avoir obtenu de diplôme ni de qualification;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE chaque action positive entreprise pendant les Journées de la persévérance scolaire peut contribuer significativement à réduire le décrochage scolaire et à bâtir un avenir plus fort et plus équitable pour tous;

CONSIDÉRANT l'efficacité prouvée des initiatives de prévention du décrochage scolaire, économiquement plus avantageuses que les interventions tardives;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu social nécessitant une mobilisation collective depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation par les Instances Régionales de concertation, dont l'IRC de la Montérégie (IRCM), des Journées de la persévérance scolaire se tiendra du 16 au 20 février 2026, sous le thème « LA PERSÉVÉRANCE, ÇA MÈNE LOIN », visant à valoriser et soutenir la persévérance des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester désire s'impliquer activement lors de cet événement d'envergure;

Il est **Proposé** par le conseiller Kevin Lukassen, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE le conseil de la municipalité de Godmanchester proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer l'IRCM et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de la Montérégie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Godmanchester pour leur persévérance scolaire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Participer au Jeudi PerséVERT 2026, le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur verte pour démontrer leur engagement envers la persévérance scolaire;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à l'IRCM, à marie-everaby@irc-monteregie.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-12-012

6.3 RÉVISION DU PRIX POUR LA BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait, par la résolution 2023-04-03-364 adoptée le 3 avril 2023, fixé le prix de la recharge de la borne électrique à 3,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite réévaluer le montant de la recharge afin de l'ajuster à la réalité actuelle et d'encourager l'utilisation de véhicules électriques;

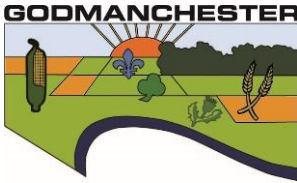
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime approprié de réduire le tarif de la recharge afin de favoriser l'accessibilité et l'adoption des pratiques écologiques;

Il est **Proposé** par la conseillère Jacklyn Lamb, **Appuyé** par le conseiller Kevin Lukassen et **RÉSOLU** :

QUE le prix de la recharge de la borne électrique municipale soit révisé à la baisse, à 1,50 \$ par heure;

QUE cette révision remplace le montant précédemment fixé par la résolution 2023-04-03-364, et entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier
2026

7. TRÉSORERIE

7.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS

La Trésorière adjointe, Jacinthe Murphy, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

2026-01-12-013

7.2 APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE NOVEMBRE 2025

Il est **Proposé** par la conseillère Jacklyn Lamb, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

Total des chèques émis : 611 746.57\$
Total des dépôts directs émis : 88 771.05\$

D'AUTORISER le Trésorier à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois de décembre 2025 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer : 700 517.62\$

ET D'APPROUVER la liste des salaires versés pour le mois de décembre 2025, telle que déposée devant le Conseil :

Rémunération des élus		<u>12 437.66 \$</u>
Salaires des employés :	Semaine 46	<u>10 217.13\$</u>
	Semaine 47	<u>5 214.62\$</u>
	Semaine 48	<u>5 362.08\$</u>
	Semaine 49	<u>4 979.10\$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-12-014

7.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA PETITE BIBLIOTHÈQUE VERTE

CONSIDÉRANT QUE la Petite Bibliothèque Verte offre ses services à la population du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Petite Bibliothèque Verte est une organisation privée à but non lucratif et qu'elle dessert la population du Haut-Saint-Laurent depuis 50 ans, et ce, grâce à une équipe d'une quarantaine de bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'elle n'est admissible à aucune subvention gouvernementale et que la contribution des municipalités est variable et nulle dans certains cas;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la bibliothèque demande une contribution des municipalités de 2,50\$ par citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester a une population évaluée à 1536 habitants selon le répertoire des municipalités du MAMH en 2025;

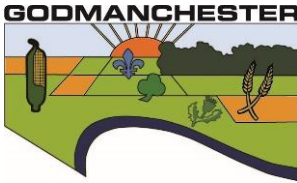
CONSIDÉRANT QUE la contribution de Godmanchester fût établie à 3 840\$;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester verse une contribution financière de 3 840\$ à la Petite Bibliothèque Verte pour l'année 2026.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et financée à même le budget d'opération;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier
2026

2026-01-12-015 **7.4 AUTORISATION DE TRANSFERT DES SOMMES POUR LE TESTEUR À BOYAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie s'est engagé à l'achat d'un testeur à boyaux auprès de la compagnie 1200⁰ Boivin et Gauvin pour un montant de 12 227,73 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense avait été autorisée par la résolution 2025-11-17-122 adoptée le 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le testeur n'a pu être livré en 2025 en raison d'une rupture de stock, et qu'il sera livré et facturé en 2026;

CONSIDÉRANT QUE il est nécessaire d'assurer la continuité des engagements financiers du Service incendie et le respect des obligations contractuelles;

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal autorise le transfert des sommes engagées en 2025 pour l'achat du testeur à boyaux vers l'exercice financier 2026, afin de permettre le paiement de la facture lors de la livraison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2026-01-12-016 **8.1 ADHÉSION À L'ÉCOCENTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester souhaite offrir à ses citoyens un service de gestion des matières résiduelles respectueux de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre constitue une solution efficace pour la collecte des déchets recyclables, des encombrants et des résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'écocentre de la Municipalité de Sainte-Barbe permettra à la municipalité de répondre aux obligations légales en matière de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que la participation à ce service contribuera à la qualité de vie des citoyens et à la protection de l'environnement;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par le conseiller Kevin Lukassen et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester adhère officiellement à l'écocentre de la Municipalité de Sainte-Barbe et utilise les services offerts aux conditions prévues par l'entente et ce pour l'année 2026.

QUE l'entente avec l'écocentre de la Municipalité de Sainte-Barbe sera renégociée à la fin de chaque année.

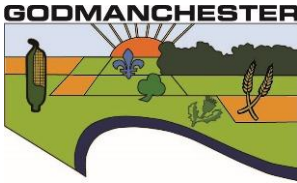
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-12-017 **8.2 DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR LE LOT 3 228 578**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'acquisition des fermes Buermans S.E.N.C. vise à morceler une partie du lot 3 228 578 ;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été signée avec les propriétaires du lot;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée est de 196 687,6 m² ;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier
2026

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif un usage agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence située au 3831, chemin Ridge, apparaissait sur les photos aériennes de 1965 ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale est respectée ;

Il est **Proposé** par la conseillère Jacklyn Lamb, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal appui la demande d'autorisation des Fermes Buermans S.E.N.C. auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-12-018

8.3 DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR LES LOTS 3 447 129 ET 3 447 128

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'aliénation d'une partie des lots n° 3 447 129 et n° 3 447 128;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée est de 40 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif un usage acéricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande représente environ 3 000 entailles potentielles et constitue une amélioration des contingents de la ferme Robert Laurin ;

CONSIDÉRANT QU'un document réalisé par une agronome (Mme Réjane Baril) est joint à la demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale est respectée ;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal appui la demande d'autorisation n° 450885 auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. LOISIR, CULTURE ET PARCS

Aucun sujet abordé.

10. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet abordé.

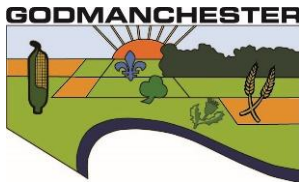
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

2026-01-12-019

11.1 ADOPTION DU PROGRAMME DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopté en 2012 (résolution n° 6298-01-12) prévoit la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés aux différents niveaux de risque présents sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme de planification des activités de sensibilisation du public constitue une exigence des Orientations ministérielles en matière de



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 janvier
2026

sécurité incendie révisées en mars 2025 (RLRQ, chapitre S-3.4 r.2), ainsi qu'un élément essentiel à la conformité des municipalités en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des citoyens ainsi que des municipalités locales de planifier des activités de sensibilisation du public;

CONSIDÉRANT QUE le programme de planification des activités de sensibilisation du public a été adopté par résolution du conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 20 août 2025;

Il est **Proposé** par la conseillère Jacklyn Lamb, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE la municipalité de Godmanchester adopte le Programme de planification des activités de sensibilisation du public, tel que présenté par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

2026-01-12-020

12.1 NOMINATION D'UN MAIRE REMPLAÇANT POUR LES SÉANCES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la mairesse, Judith Fouquet, représente la municipalité lors des séances de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir un représentant en cas d'absence de la mairesse;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

QUE le conseiller Jean-Maurice Daoust soit nommé maire remplaçant pour représenter la municipalité lors des séances de la MRC du Haut-Saint-Laurent en l'absence de la mairesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. AVIS DE MOTION

Aucun sujet abordé.

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet abordé.

15. PÉRIODE DE QUESTION

La mairesse donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance du conseil levée à 19h46.

Judith Fouquet, mairesse

Jacinthe Murphy, Directrice générale adjointe